



PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LELMANT

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Est donné par la soussignée, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe, que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal lors de la séance tenue le 2 juin 2026 :

- Règlement de lotissement no 53-26
- Règlement de construction no 54-26
- Règlement de zonage no 55-26
- Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme

Ces règlements ont pour but de modifier certaines dispositions des divers règlements d'urbanisme s'appliquant sur son territoire, tout en se conformant au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska.

La MRC de Kamouraska a délivré un certificat de conformité à l'égard de ces règlements le 23 juin 2026.

Ces règlements sont entrés en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 23 juin 2026, et sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, situé au 12 avenue des Érables, durant les heures régulières d'ouverture ainsi que sur le site internet de la municipalité, au [saintgabriellalemant.qc.ca/fr/municipalite/legislation/reglements-municipaux/](http://saintgabriellalemant.qc.ca/fr/municipalite/legislation/reglements-municipaux/).

Donné à Saint-Gabriel-Lalemant, ce 25 juin 2026.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement no 53-26 au bureau municipal situé au 12, avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au [saintgabriellalemant.qc.ca](http://saintgabriellalemant.qc.ca), en date du 25 juin 2026.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe